

CH_VB 92.423 vom 8. Oktober 1993

Bundesverwaltung, 1993-10-08, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_92.423

FR: CH_VB 92.423 du 8 octobre 1993

IT: CH_VB 92.423 del 8 ottobre 1993

Erwägungen

E. 8

Oktober 1993 N 1947 Motion Zisyadis pas de consacrer trop de temps, mais il est bien entendu dans l'intention de la commission d'entendre tous les milieux concernés, y compris la Fédération suisse des bourgeoisies et corporations, lorsque vous aurez accepté de donner suite à l'initiative parlementaire Zisyadis, ce qui permettra à votre commission d'entrer en matière et de l'examiner sur le plan matériel. Dans son développement, M. Giger critique la tactique du sa- lami. Je crois que là aussi nous avons été mal compris. C'est exactement le contraire que nous proposons. Le Conseil des Etats a examiné la modification de l'article 44 de la constitution pour permettre une naturalisation facilitée des jeunes étran- gers. Pour ne justement pas traiter en salami les objets, nous vous proposons de donner suite à l'initiative parlementaire Zi- syadis afin d'examiner celle-ci en même temps que la proposi- tion du Conseil des Etats, qui va nous être transmise tout pro- chainement et qui sera traitée entre cette session et la session d'hiver par notre commission. Nous pourrions donc proposer non pas une solution parcellaire, mais plutôt une solution qui regroupe des propositions concernant toutes les initiatives, qu'elles aient été prises sous forme de postulat, motion ou, dans le cas de celle de M. Zisyadis, sous forme d'initiative par- lementaire. C'est donc pour faire un examen global de la situa- tion que votre commission vous propose de donner suite dans un premier temps à cette initiative. Cette décision de votre commission a été prise de manière très nette, par 17 voix contre 1. C'est la raison pour laquelle je vous invite à refuser le renvoi à la commission ainsi qu'à donner suite à l'initiative, contrairement à la proposition Giger et Steinemann. Giger: Ich möchte Kollege David für die Beantwortung meiner Fragen danken, die die staatenlosen Kinder betreffen, die hier eingebürgert werden könnten. Was er mir nicht beantwortet hat, ist die Frage, wie man überhaupt staatenlos wird. Ich habe geglaubt, das sei ein Relikt aus dem Ersten oder zum Teil noch aus dem Zweiten Weltkrieg. Ich hätte diese Frage gern beant- wortet gehabt. Solche Informationen dürften eigentlich im Vorfeld der Be- handlung dieser Geschäfte bekanntgegeben werden. Ich möchte einfach kurz sagen: Ich bin kein Gegner der Einbürge- rung, im Gegenteil. Als Präsident einer Bürgergemeinde habe ich schon sehr viele Ausländer eingebürgert, in letzter Zeit ei- nige jugoslawische Familien. Ich möchte nur, dass diese Ge- schäfte nicht immer in Randzeiten behandelt würden, dass sie etwas seriöser vorbereitet und dass mehr Informationen gelie- fertwürden. David, Berichterstatter: Der Antrag Keller Rudolf ist zurückge- zogen worden, er steht nicht mehr zur Diskussion. Herr Keller hat seinen Antrag deshalb zurückgezogen, weil er Rückwei- sung an die Kommission beantragte. Mit dem Folgegeben ge- schieht nichts anderes: Das Geschäft wird zur Weiterbearbei- tung der Kommission zugewiesen. Abstimmung - Vote Für den Antrag der Kommission (Folge geben) Für den Antrag Giger/Steinemann (keine Folge geben) 88 Stimmen 41 Stimmen #ST# 93.3361 Motion Zisyadis Die Schweiz und der Friedensprozess in Korea Suisse et processus de paix en Corée Wortlaut der Motion vom 18. Juni 1993 Ich ersuche den Bundesrat, die Initiative zu

ergreifen und die beteiligten Parteien einzuladen, Verhandlungen zu führen, um diesen Waffenstillstand in einen Friedensvertrag umzuwandeln. Indem die Schweiz den beteiligten Parteien ihre Gastfreundschaft und ihre guten Dienste anbietet, kann sie dazu beitragen, ihnen Hoffnung auf Frieden in ihrem Gebiet zu geben.

Texte de la motion du 18 juin 1993 Je demande au Conseil fédéral de prendre l'initiative d'inviter les parties en présence à ouvrir des négociations pour transformer cet armistice en accord de paix, et dans ce but, d'offrir l'hospitalité et les bons offices de notre pays aux parties en présence, afin d'ouvrir des perspectives de paix dans la région.

Mitunterzeichner - Cosignataires: Carobbio, de Dardel, Herzog, Spielmann, Ziegler Jean (5)

Schriftliche Begründung - Développement par écrit L'armistice signé entre les parties engagées dans la guerre de Corée aura 40 ans le 27 juillet prochain. Depuis quelques années, des processus positifs ont été engagés dans la péninsule coréenne en faveur du désarmement, de la paix et de la réunification du pays. Ces processus ont brutalement été remis en cause par un regain de tensions provoqué à la fois par la reprise des exercices militaires «Team Spirit» américains et la décision de la Corée du Nord de quitter le Traité de non-prolifération atomique. Cette crise semble être en partie résolue par la reprise des discussions directes entre les USA et la Corée du Nord. Ces récents développements, ainsi que les propositions en dix points pour la réunification par la Corée du Nord, comme aussi l'élection d'un nouveau président démocratiquement élu en Corée du Sud, ouvrent la voie à une solution des problèmes, qui divisent le peuple coréen et perpétuent le risque de guerre. Les conditions semblent favorables à une relance des processus de paix.

Schriftliche Stellungnahme des Bundesrates vom 8. September 1993 Rapport écrit du Conseil fédéral du 8 septembre 1993 Le Conseil fédéral souhaite vivement que la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée passent le plus rapidement possible de la confrontation qui caractérise actuellement leurs relations à une paix définitive, voire à la réunification, et contribuent ainsi à la paix et à la stabilité dans la région. Des progrès appréciables dans ce sens ont déjà été réalisés, en particulier par l'adoption de l'accord sur la réconciliation, la non-agression, la collaboration et les échanges entre le Nord et le Sud, le 13 décembre 1991. L'objectif donné à cet accord est le remplacement de l'actuel armistice par un règlement pacifique. Mais le dialogue direct reste difficile, comme le montre son interruption durant ces derniers mois en raison du lien établi entre sa progression et la question nucléaire. Sa reprise devrait toutefois avoir lieu à très bref délai. En effet, selon le communiqué de presse publié à l'issue des négociations tenues du 14 au 19 juillet 1993 entre les Etats-Unis et la République populaire démocratique de Corée à Genève, Pyongyang a notamment accepté l'ouverture dès que possi-

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Parlamentarische Initiative (Zisyadis) Erleichterte Einbürgerung für staatenlose Kinder Initiative parlementaire (Zisyadis) Naturalisation facilitée pour les enfants apatrides In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1993 Année Anno Band IV Volume Volume Session Herbstsession Session Session d'automne Sessione Sessione autunnale Rat Nationalrat Conseil Conseil national Consiglio Consiglio nazionale Sitzung 15 Séance Seduta Geschäftsnummer 92.423 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 08.10.1993 - 08:00 Date Data Seite 1944-1947 Page Pagina Ref. No 20 023 225 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de

l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.